



NYC Health + Hospitals Avis sur les pratiques de protection de la vie privée

Cet avis décrit la manière dont les données médicales vous concernant peuvent être utilisées et communiquées et comment vous pouvez y avoir accès
Veuillez le lire attentivement.

NYC Health + Hospitals est tenu, en vertu de la loi fédérale de 1996 sur la transférabilité des régimes d'assurance maladie (Health Insurance Portability and Accountability Act ou HIPAA), de vous fournir une description des types de données que nous recueillons vous concernant, de vous indiquer avec qui nous pouvons échanger ces données, de décrire les dispositifs que nous avons mis en place pour les protéger et de vous informer sur votre droit d'accès et de modification de vos données. Comme cet avis ne décrit que vos droits à la protection de la vie privée et les autres droits liés à vos données médicales en vertu de la loi HIPAA, il se peut que vous jouissiez d'autres protections et droits en vertu d'autres lois fédérales et/ou d'État qui ne sont pas décrites dans cet avis. Si les pratiques décrites dans cet avis répondent à vos attentes, vous n'avez rien d'autre à faire. Si vous préférez que nous ne communiquions pas certaines données, vous pouvez présenter une demande écrite de la manière décrite plus bas. Pour toute question que vous pourriez avoir concernant cet Avis sur la protection de la vie privée ou pour toute plainte relative à nos pratiques en la matière, veuillez contacter notre Responsable de la confidentialité du groupe à CPO@NYCHHC.org ou nous appeler gratuitement au **1 866 HELP-HHC**.

Qui doit respecter cet avis ?

Cet avis décrit les pratiques de NYC Health + Hospitals en matière de protection de la vie privée, ainsi que celles de :

- tout professionnel de la santé autorisé à saisir des données dans votre dossier médical ;
- tout service et toute unité de NYC Health + Hospitals, ses hôpitaux, cliniques, prestataires de soins communautaires et entités affiliées collaborant avec NYC Health + Hospitals pour fournir des soins de santé dans des établissements de NYC Health + Hospitals;
- tout membre du personnel de NYC Health + Hospitals, y compris tous les employés, collaborateurs, bénévoles, étudiants et autres membres du personnel de NYC Health + Hospitals.

Toutes ces entités et tous ces établissements respectent les conditions de cet avis. En outre, ces personnes physiques ou morales et ces sites peuvent s'échanger des données médicales aux fins de traitement, paiement, activités de soins de santé ou recherche, comme le décrit le présent avis.

Un partenaire d'affaires de NYC Health + Hospitals ne peut utiliser ou communiquer vos données médicales que si son contrat ou une autre convention le liant à NYC Health + Hospitals le lui permet ou l'exige. Un partenaire d'affaires de NYC Health + Hospitals n'est pas un membre du personnel de NYC Health + Hospitals, mais a une relation avec NYC Health + Hospitals dans le cadre de laquelle il exécute ou contribue à l'exécution d'une fonction ou d'une activité pour le compte de NYC Health + Hospitals. Un partenaire d'affaires ne peut utiliser ou communiquer vos données d'une manière qui, pour NYC Health + Hospitals, constituerait une utilisation ou une communication non autorisée.

Notre engagement concernant vos données médicales

Nous comprenons que les données vous concernant et concernant votre santé sont personnelles. De ce fait, nous nous engageons à protéger la confidentialité de vos données médicales. Dans le cadre de nos activités régulières, nous créons un dossier des soins médicaux et prestations de santé que vous recevez. Ce dossier nous est nécessaire pour vous fournir des soins de qualité et nous conformer à certaines obligations légales. Cet avis s'applique à tous les dossiers relatifs à vos soins générés par NYC Health + Hospitals, qu'ils soient renseignés par votre médecin traitant ou par d'autres membres du personnel de NYC Health + Hospitals.

Chaque fois que nous utilisons l'expression « données médicales » dans cet avis, nous entendons les données créées ou reçues par NYC Health + Hospitals vous concernant et relatives à vos soins de santé et au paiement de ces soins. Cet avis vous informe sur les façons dont nous pouvons utiliser et communiquer des données médicales vous concernant. Nous y décrivons aussi vos droits et certaines obligations auxquelles nous sommes soumis concernant l'utilisation et la communication de données médicales.

La législation fédérale nous impose de :

- maintenir la confidentialité de vos données médicales ;
- vous informer sur nos obligations et pratiques de protection de la vie privée liées à vos données médicales ;
- vous informer en cas de violation ou d'accès, d'utilisation ou de communication illégale de vos données ;
- respecter les conditions du présent avis de protection de la vie privée.

Utilisation et divulgation de vos données médicales

Vous trouverez ci-dessous une description des différentes manières dont nous pouvons utiliser et divulguer vos données médicales. Pour chaque catégorie d'utilisation ou de communication, nous expliquons ce que signifie la catégorie et donnons des exemples. Ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Aux fins de traitement. Nous pouvons utiliser les données médicales vous concernant pour vous fournir un traitement médical ou des prestations de santé. Nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant à vos médecins, aux infirmiers, techniciens, étudiants en médecine ou autres membres du personnel d'un établissement chargés des soins qui vous sont prodigués à NYC Health + Hospitals. Par exemple : Un médecin qui vous traite pour une jambe cassée peut avoir besoin de savoir si vous êtes diabétique, car le diabète peut ralentir le processus de guérison. En outre, le médecin peut devoir indiquer au diététicien que vous êtes diabétique pour que des repas adaptés vous soient préparés. Différents services de l'établissement peuvent aussi se communiquer des données médicales vous concernant afin de coordonner les différentes prestations dont vous avez besoin, comme les ordonnances, analyses biologiques et radiographies. Au besoin, nous pouvons aussi communiquer des données médicales vous concernant à des personnes extérieures à l'établissement qui sont concernées par les soins qui vous sont administrés.

Aux fins de paiement. Vos données de santé protégées seront utilisées, au besoin, pour obtenir le paiement de vos prestations de soins de santé. Par exemple, nous pouvons avoir besoin de transmettre à votre assurance maladie des informations sur une intervention chirurgicale que vous avez subie à NYC Health + Hospitals, pour que votre assurance nous paie ou vous rembourse l'intervention. Nous pouvons aussi informer votre assurance maladie d'un traitement que vous allez recevoir afin d'obtenir son approbation préalable ou de déterminer si votre assurance couvrira ce traitement. Pour les prestations que vous réglez vous-même et/ou intégralement, vous pouvez toutefois nous demander de limiter les informations transmises à votre compagnie d'assurance.

Aux fins d'activités de soins de santé. Nous pouvons utiliser et communiquer des données médicales vous concernant au besoin pour réaliser les activités de NYC Health + Hospitals au quotidien et nous assurer que tous nos patients bénéficient de soins de qualité. Par exemple, nous pouvons utiliser des données médicales pour évaluer la qualité de notre traitement, de nos prestations et de notre personnel dans leur interaction avec vous. Nous pouvons aussi agréger des données médicales d'un grand nombre de patients, afin de décider des prestations supplémentaires que NYC Health + Hospitals devrait offrir, de celles qui sont inutiles et de l'efficacité de certains nouveaux traitements. Au besoin, nous pouvons aussi communiquer des données à nos experts-comptables, conseillers et autres professionnels qui nous aident à exploiter l'établissement.

Aux fins de rappel de rendez-vous. Nous pouvons utiliser et communiquer des données médicales pour vous contacter et vous rappeler que vous avez un rendez-vous à l'établissement.

Aux fins de vente de données médicales. De manière générale, il est interdit à NYC Health + Hospitals de vendre des données médicales vous concernant. Toutefois, dans la plupart des circonstances ou activités pour lesquelles nous nous attendons à recevoir un paiement en échange de la communication de données médicales, nous devons obtenir votre autorisation écrite avant d'utiliser ou de communiquer ces données, si le paiement que nous recevons n'est pas lié à un traitement médical ou une prestation de santé que nous avons fournis.

Aux fins de marketing. Nous devons obtenir votre autorisation écrite avant d'utiliser des données médicales vous concernant pour communiquer avec vous au sujet de l'achat ou de l'utilisation d'un produit ou d'un service, à moins que la communication ne soit faite en face à face entre vous et NYC Health + Hospitals ou ne consiste en un cadeau promotionnel d'une valeur négligeable qui vous est fait par NYC Health + Hospitals. Les situations suivantes ne nécessitent aucune autorisation préalable, à moins que NYC Health + Hospitals ne reçoive un paiement d'un tiers pour vous avoir contacté :

- **Informations sur les médicaments.** Nous pouvons utiliser et communiquer des données médicales pour vous rappeler de renouveler votre ordonnance ou vous fournir des informations sur un médicament qui vous a été prescrit.
- **Autres traitements.** Nous pouvons utiliser et communiquer des données médicales pour vous informer d'options de traitement susceptibles de vous intéresser, notamment la gestion de dossier ou la coordination des soins, des traitements, thérapies, prestataires ou lieux de soins de substitution.
- **Avantages et prestations liés à la santé.** Nous pouvons utiliser et communiquer des données médicales pour vous informer d'avantages, de produits et prestations liés à la santé, dont les assurances maladie proposées par NYC Health + Hospitals, ainsi que des manifestations susceptibles de vous intéresser.

Aux fins d'activités de financement. Nous pouvons utiliser des données, y compris votre nom, votre adresse, votre âge, votre date de naissance, votre sexe, votre médecin traitant, les dates de traitement, le service dans lequel vous avez reçu des prestations et certaines autres données sans lien avec votre état de santé, afin de vous contacter pour ramasser des fonds pour nos établissements et leurs activités de soins de santé. Nous pouvons communiquer les mêmes données à une fondation liée à NYC Health + Hospitals ou à un partenaire d'affaires aux mêmes fins. **Désinscription de la liste des contacts pour campagne de financement.** Vous pouvez remplir un formulaire NYC Health + Hospitals de demande de protection supplémentaire de la vie privée ou transmettre une demande par écrit au directeur des admissions de l'établissement pour vous désinscrire des listes de personnes à contacter à l'occasion des efforts de campagne de financement de NYC Health + Hospitals. Vous ne pouvez pas vous voir refuser un traitement ou un autre avantage ou prestation parce que vous avez choisi de ne pas être contacté à l'occasion d'une campagne de financement.

Aux fins de l'annuaire de l'établissement. Sauf objection de votre part, nous pouvons inclure certaines données vous concernant dans l'annuaire des patients hospitalisés pendant votre séjour dans l'établissement. Ces informations peuvent comprendre votre nom, votre localisation dans l'établissement, votre état général (ex. bon, stable, etc.) et votre appartenance religieuse. Toutes ces données, à l'exception de votre appartenance religieuse, peuvent également être communiquées aux personnes qui s'enquèrent de vous nommément. Seuls les membres du clergé se verront indiquer votre appartenance religieuse. Si vous préférez que NYC Health + Hospitals n'inclue pas tout ou partie de ces informations dans l'annuaire de l'établissement, veuillez en informer le directeur des admissions de l'établissement.

Aux fins des personnes concernées par vos soins ou le paiement de vos soins. Sauf objection de votre part, nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant à un ami ou un membre de votre famille qui est concerné par vos soins médicaux. Nous pouvons aussi communiquer des informations à une personne qui contribuerait au paiement de vos soins. Nous pouvons également informer votre famille ou vos amis de votre état et de votre présence dans l'établissement. En outre, nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant à une entité fournissant de l'aide en cas de catastrophe, pour que votre famille puisse être informée de votre état, de votre situation et de l'endroit où vous vous trouvez.

Aux fins des personnes susceptibles d'agir en votre nom. Nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant à un représentant personnel, un parent ou un tuteur. Vous avez le droit de désigner un représentant personnel qui pourra agir en votre nom pour contrôler la confidentialité de vos données de santé. Les parents et tuteurs auront généralement le droit de contrôler la confidentialité des données de santé concernant des mineurs, à moins que la loi ne permette à ces derniers d'agir en leur propre nom.

Aux fins de recherche. Si vous participez à un essai clinique, nous demanderons votre permission par écrit avant d'utiliser ou de communiquer vos données médicales. Dans certaines circonstances, nous pouvons utiliser vos données sans votre permission écrite pour une étude après un processus d'approbation spécial garantissant un risque minimal pour votre vie privée. En aucune circonstance un chercheur ne révélera votre nom ou votre identité publiquement pendant la préparation d'une étude, durant celle-ci ou après son achèvement.

Aux fins d'une obligation légale. Nous communiquerons des données médicales vous concernant lorsque la législation fédérale, d'État ou locale l'exige.

Afin d'éviter une menace grave pour la santé ou la sécurité. Nous pouvons utiliser et communiquer des données médicales vous concernant, au besoin, pour prévenir une menace grave pour votre santé et votre sécurité ou pour la santé et la sécurité du public ou d'une autre personne.

Situations particulières de communication

Militaires et anciens combattants. Si vous êtes membre des forces armées, nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant sur demande des autorités de commandement militaire.

Accidents du travail. Nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant à l'assureur de votre employeur, à la Commission des accidents du travail ou à des programmes similaires.

Activités de santé publique. Nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant à des fins de santé publique à des organisations gouvernementales autorisées, afin d'empêcher la propagation d'une maladie ou de recevoir des rapports sur des maladies, naissances, décès, abus, négligences et cas de violence familiale. Nous nous efforcerons d'obtenir votre permission avant de communiquer ces informations, sauf si nous y sommes tenus ou si nous sommes autorisés à agir sans votre permission.

Protections particulières concernant le VIH, l'abus d'alcool et de drogues, la santé mentale et les informations génétiques. Des mesures de protection de la vie privée particulières s'appliquent aux informations liées au VIH, aux informations sur le traitement de l'alcoolisme et de l'abus de drogues, aux informations sur la santé mentale, aux notes de psychothérapie (en vertu du droit fédéral) et aux informations génétiques. Si vos soins comprennent ces domaines particuliers, veuillez contacter vos prestataires de soins de santé ou conseillers pour plus d'informations sur ces dispositions de protection supplémentaires.

Activités de surveillance en matière de santé. Nous pouvons communiquer des données médicales à une agence de surveillance en matière de santé pour les activités autorisées par la loi. Ces activités de surveillance peuvent comprendre des vérifications, des enquêtes et des inspections.

Procédures judiciaires. Si vous êtes impliqué dans une action en justice ou un litige, nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant en réponse à une ordonnance du tribunal ou administrative. Nous pouvons aussi communiquer des données médicales vous concernant en réponse à une citation à comparaître, une demande de communication préalable ou une autre procédure judiciaire entreprise par une autre personne impliquée dans le litige, mais seulement si des efforts ont été faits pour vous informer de la requête ou obtenir une ordonnance protégeant les informations demandées.

Services de police. Nous pouvons communiquer vos données médicales à des fins d'application de la loi, notamment dans les cas suivants :

1. en réponse à une procédure judiciaire ;
2. afin d'identifier ou de localiser un suspect, un fugitif, un témoin essentiel ou une personne disparue ;
3. dans des circonstances relatives aux victimes d'un crime ;
4. dans le cas de décès qui, à notre avis, est le résultat d'un acte criminel ;
5. dans le cas de crimes commis dans l'établissement ;
6. afin de signaler un crime en urgence ; la localisation crime ou des victimes ; ou l'identité ;, la description ou l'emplacement de la personne qui a commis le crime.

Décès. Dans le cas de votre décès, NYC Health + Hospitals peut utiliser et communiquer vos données de santé protégées pour informer ou tenter de localiser un membre de votre famille, votre plus proche parent, votre représentant personnel ou une autre personne concernée par vos soins afin de les informer de votre décès, à moins que cette démarche soit incompatible avec toute préférence ou instruction antérieure que vous aurez exprimée par écrit à NYC Health + Hospitals. Lorsqu'ils procéderont à une telle communication, les membres du personnel de NYC Health + Hospitals s'assureront que seules les données de santé protégées pertinentes et nécessaires aux fins de notification ou de localisation sont utilisées. Dans les autres cas, NYC Health + Hospitals ne pourra communiquer vos données de santé protégées à un parent survivant ou un représentant légal que si ceux-ci ont l'autorité légale d'agir en votre nom ou s'ils présentent une autorisation ou une ordonnance judiciaire valide.

Coroners, médecins légistes, entrepreneurs de pompes funèbres et dons d'organes. Nous pouvons communiquer vos données médicales à un coroner (officiel chargé de déterminer les causes d'un décès) ou un médecin légiste. Nous pouvons aussi communiquer des données médicales sur des patients de l'établissement aux entrepreneurs de pompes funèbres, si nécessaire, pour l'exercice de leurs fonctions. Les données médicales peuvent être utilisées et communiquées dans le cadre de dons d'organes, d'yeux et de tissus.

Secours en cas de catastrophe. Nous pouvons communiquer ou divulguer vos données médicales à une entité publique ou privée autorisée par la loi ou disposant de toute autre autorité pour porter assistance lors de mesures de secours en cas de catastrophe, aux fins de coordonner avec cette entité l'information destinée aux membres de votre famille, de votre représentant personnel ou de toute autre personne concernée par vos soins, et portant sur votre localisation, votre état général ou votre décès.

Activités de sécurité nationale et de renseignement. Nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant aux agents fédéraux autorisés à des fins d'activités de renseignement, de contre-espionnage et autres activités de sécurité nationale autorisées par la loi.

Services de protection du Président et d'autres personnalités. Nous pouvons communiquer des données médicales vous concernant à des agents fédéraux autorisés afin qu'ils puissent fournir une protection au Président, à d'autres personnes autorisées, à des chefs d'État étrangers ou dans le but de mener des enquêtes spéciales.

Détenus. Nous pouvons communiquer des données médicales sur des détenus d'un établissement pénitentiaire aux agents de l'établissement en question ou à des agents des forces de police. Cette communication est nécessaire **(1)** à l'établissement pour fournir des soins de santé au détenu, **(2)** pour protéger la santé et la sécurité du détenu ou la santé et la sécurité d'autrui et **(3)** pour la sécurité et la sûreté de l'établissement pénitentiaire.

Vos droits concernant vos données médicales

Vous avez les droits suivants concernant les données médicales que nous conservons vous concernant :

Droit d'accès et de copie. Vous avez le droit de demander l'accès et d'obtenir une copie des données qui peuvent être utilisées pour prendre des décisions vous concernant. Ces données comprennent les dossiers médicaux et de facturation, mais non pas les notes de psychothérapie ni les données relatives à un essai clinique en cours. Vous avez le droit de demander à ce que des copies de dossiers électroniques vous soient fournies sous forme électronique. Pour avoir accès et obtenir des copies de données susceptibles d'être utilisées pour prendre des décisions vous concernant, veuillez présenter votre demande par écrit au Service de gestion des dossiers médicaux (*Health Information Management*) de l'établissement.

Si vous demandez qu'une copie des données vous soit fournie, nous pourrions vous facturer un montant destiné à couvrir le coût de la copie, de la préparation et de l'envoi des éléments demandés. En cas de refus d'accès aux données, nous vous donnerons une explication par écrit. Vous pourrez faire appel de ce refus. Un autre professionnel de la santé agréé choisi par NYC Health + Hospitals

examinera votre demande et le refus en question. La personne qui effectuera cet examen ne sera pas la personne qui a rejeté votre demande. Nous nous conformerons aux conclusions de cet examen.

Droit de modification. Si vous estimez que les données médicales que nous avons sur vous sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez nous demander de les rectifier aussi longtemps que ces données sont conservées par ou pour l'établissement. Toutes les demandes de modification doivent être faites par écrit. Pour demander une modification, veuillez remplir un formulaire *NYC Health + Hospitals Demande de modification* ou présenter une demande par écrit au Service de gestion des dossiers médicaux de l'établissement. Vous devrez impérativement fournir une raison à l'appui de votre demande de modification. Nous pouvons rejeter votre demande de modification si elle n'est pas par écrit ou si elle n'est étayée par aucun motif. En outre, nous pouvons rejeter votre demande si vous nous demandez de modifier des données qui :

1. n'ont pas été créées par nous, à moins que vous ne nous donniez une raison de croire que la personne qui a créé les données n'est plus disponible pour effectuer la modification ;
2. ne font pas partie des données susceptibles d'être utilisées pour prendre des décisions vous concernant ;
3. ne font pas partie des informations que vous seriez autorisé à inspecter et à copier ;
4. sont exactes et complètes.

Droit à recevoir une liste des communications. Vous avez le droit de demander à recevoir une liste des communications (« accounting of disclosures »). Il s'agit d'une liste des données médicales vous concernant communiquées à des tiers par NYC Health + Hospitals. La liste ne comprendra pas certaines informations, comme les données que nous avons communiquées pour votre traitement, à des fins de paiement ou d'activités de soins de NYC Health + Hospitals ou encore les communications effectuées avec votre permission. Pour demander cette liste, veuillez soumettre une demande par écrit au Service de gestion des dossiers médicaux de l'établissement. Votre demande doit comprendre une plage de temps de six ans au maximum et ne peut pas porter sur une période antérieure au 14 avril 2003. Votre demande doit indiquer la forme sous laquelle vous voulez recevoir la liste (papier ou format électronique). La première liste que vous demanderez au cours d'une période de 12 mois sera gratuite. Pour toute liste supplémentaire, nous pourrions vous facturer un montant raisonnable afin de couvrir le coût de la fourniture des informations en question. Nous vous informerons du montant en question et vous pourrez décider d'annuler ou de modifier votre demande avant qu'il ne vous soit facturé.

Droit de demander des restrictions. Vous avez le droit de demander une restriction des données médicales que nous utilisons ou communiquons vous concernant aux fins de traitement, de paiement ou d'activités de soins. Vous avez aussi le droit de demander que soient limitées les données médicales vous concernant que nous communiquons à une personne concernée par vos soins, comme un membre de votre famille ou un ami. Par exemple, vous pouvez demander que nous n'utilisions ou ne communiquions pas des données sur une intervention médicale que vous avez subie. Pour demander des restrictions, veuillez remplir un formulaire NYC Health + Hospitals. Vous pouvez aussi soumettre une demande par écrit au directeur des admissions de l'établissement. Dans cette demande, veuillez indiquer :

- quelles données vous voulez limiter ;
- si vous voulez limiter l'utilisation que nous en faisons, la communication, ou les deux ;

- le nom des personnes auxquelles les limites s'appliqueront (par exemple, communications à votre conjoint ou conjointe).

Nous ne sommes pas tenus d'accepter votre demande de restriction. Si nous l'acceptons, nous nous conformerons à votre demande, à moins que ces données ne soient nécessaires pour vous administrer un traitement d'urgence.

Droit de demander des communications confidentielles. Vous avez le droit de demander que nous communiquions avec vous sur des questions médicales d'une certaine manière, ou en un certain lieu. Par exemple, vous pouvez demander que nous ne vous contactions qu'à votre lieu de travail ou seulement par courrier. Pour demander des communications confidentielles, veuillez présenter une demande par écrit à l'Unité de correspondance médicale de l'établissement. Nous ne vous demanderons pas de justifier votre demande. Nous accéderons à toutes les demandes raisonnables. Votre demande doit préciser comment et où vous voulez être contacté.

Droit de notification en cas de violation. Vous avez le droit de recevoir une notification quand vos données médicales ont fait l'objet d'une acquisition, d'un accès, d'une utilisation ou d'une communication d'une manière illicite et chaque fois que NYC Health + Hospitals estime que vos données médicales ont été compromises. Vous serez généralement informé d'une violation par écrit, dans les 60 jours suivant l'incident. Vous pouvez contacter les Relations patients, le responsable de la confidentialité du groupe de NYC Health + Hospitals, à CPO@NYCHHC.org ou appeler le 1 866 HELP-HHC si vous croyez que vos données médicales ont fait l'objet d'un accès, d'une utilisation ou d'une communication inappropriée.

Droit de recevoir une copie papier de cet avis. Vous avez le droit de recevoir une copie papier de cet avis. Vous pouvez nous demander de vous remettre une copie de cet avis à n'importe quel moment. Même si vous avez obtenu votre avis par voie électronique, vous conservez le droit de recevoir une copie papier de cet avis. Vous pouvez aussi obtenir une copie de cet avis sur notre site Internet www.nyc.gov/hhc. Pour obtenir une copie papier de cet avis, veuillez la demander au Service des admissions de l'établissement.

Modifications de cet avis

Nous nous réservons le droit de modifier cet avis. Nous nous réservons le droit de rendre l'avis révisé ou modifié applicable aux données médicales que nous détenons déjà à votre sujet, ainsi qu'à toute donnée que nous recevrons à l'avenir. Nous afficherons un exemplaire de l'avis en vigueur dans l'établissement. L'avis inclura la date d'entrée en vigueur sur la première page, dans le coin supérieur droit.

Plaintes

Si vous estimez que vos droits à la protection de la vie privée ont été violés ou si vous avez des préoccupations relatives aux pratiques de NYC Health + Hospitals en matière de protection de la

Date d'entrée en vigueur : 23 septembre 2013

vie privée, vous pouvez déposer une plainte à NYC Health + Hospitals ou au secrétaire du ministère de la Santé et des services aux personnes (*Department of Health and Human Services*). Pour transmettre une plainte à NYC Health + Hospitals, veuillez appeler gratuitement la ligne d'assistance au 1 866 HELP-HHC ou envoyer un courriel à CPO@NYCHHC.org. ***Vous ne serez pas pénalisé pour avoir porté plainte.***

Autres utilisations et communications de données médicales

Les autres utilisations et communications d'informations médicales non visées par cet avis ou par les lois fédérales, d'État et locales applicables ne seront faites qu'avec votre permission par écrit. Si vous nous donnez la permission d'utiliser ou de communiquer vos données médicales, vous pouvez révoquer cette permission par écrit à n'importe quel moment. Si vous révoquez votre permission, nous n'utiliserons et ne communiquerons plus de données médicales vous concernant pour les raisons visées par votre autorisation écrite. Nous ne sommes pas en mesure de retirer les communications que nous avons déjà effectuées avec votre permission et que nous sommes tenus de conserver dans nos dossiers décrivant les soins que nous vous avons fournis.

Accusé de réception

En apposant ma signature et la date sur le formulaire ci-dessous, je reconnais avoir reçu une copie de l'avis sur la protection de la vie privée de NYC Health + Hospitals.

Nom du patient

Numéro de dossier médical du patient

Signature du patient

Date

Si vous signez en qualité de représentant personnel du patient, veuillez écrire votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace ci-dessous.

Nom du représentant personnel

Signature du représentant personnel

FOR USE BY NYC HEALTH + HOSPITALS STAFF ONLY:

- Patient refused to sign
- Patient unable to sign

NYC Health + Hospitals Employee's Initials

Today's Date